



Nancy, le 04/07/2023

Monsieur le Maire,

Le ministère a annoncé une hausse du point d'indice de 1,5% à partir du 1er juillet 2023.

Plusieurs mesures complémentaires ont par ailleurs été annoncées :

- L'attribution de points d'indice supplémentaires pour les plus bas salaires.
- Le remboursement par l'État de 75% du forfait de transport collectif des agents publics (contre 50% aujourd'hui).
- La revalorisation des compensations liées aux frais de mission tels que les nuitées hôtelières et les repas dans le cadre de déplacement.
- Une prime « pouvoir d'achat » pour les agents touchant moins de 3250 euros bruts par mois. Échelonnée de 300 à 800 euros.

Dans le contexte actuel, la prime « pouvoir d'achat » est une urgence pour les agents de la collectivité qui subissent fortement l'inflation.

Notre syndicat CGT souhaite connaître votre position concernant l'octroi de la prime « pouvoir d'achat ».

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.